

RAPPORT N°4 : CONVENTION POUR L'EXPÉRIMENTATION D' ACTIONS DE MEDIATION CULTURELLE AU CAMPING LES CHELLES D'OLLIERGUES

Monsieur le Président explique que, dans sa mission d'interprétation des patrimoines, la Communauté de Communes propose chaque année un programme d'animations estivales autour du patrimoine culturel, des techniques et savoir-faire.

Afin d'aller vers de nouveaux publics, le service « patrimoine » souhaite initier un nouveau type de partenariat avec les acteurs touristiques du territoire. Dans ce cadre il pourrait proposer aux structures collectives d'hébergement d'accueillir des animations « jeune public », accessibles tant à leurs clients qu'au grand public,

Dans le but de tester cette nouvelle formule avec un prestataire cet été avant d'éventuellement l'étendre l'année prochaine, Monsieur le Président propose de passer, avec le camping Les Chelles d'Olliergues, une convention en vue d'organiser en son sein des actions de médiation du patrimoine (cf. convention en annexe).

Sur proposition du Président,

Délibération,

il vous est proposé :

- d'approuver la convention pour l'expérimentation d'actions de médiation culturelle au camping « Les Chelles » d'Olliergues, telle que proposée en annexe ;
- de charger Monsieur le Président de signer la convention et tout document utile à l'exécution de la présente délibération.